# Groupe Petites paysanneries/LADYS

# Les petites paysanneries dans un contexte mondial incertain

Colloque international, Université Paris Ouest, Nanterre, 19-21 novembre 2014

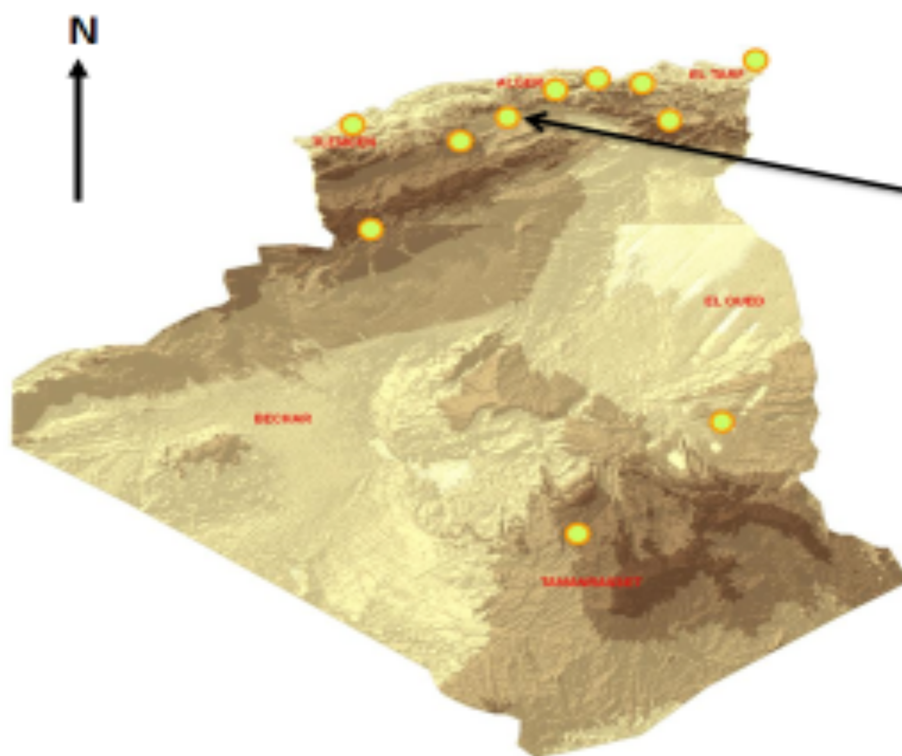
## La petite paysannerie riveraine des espaces boisés protégés – Constat, risques et enjeux - Cas de la population paysanne du Parc National de Chréa (Algérie)

**Zoubir SAHLI**

**Université de Blida 1 (Algérie)**



# Situation géographique du pnchréa

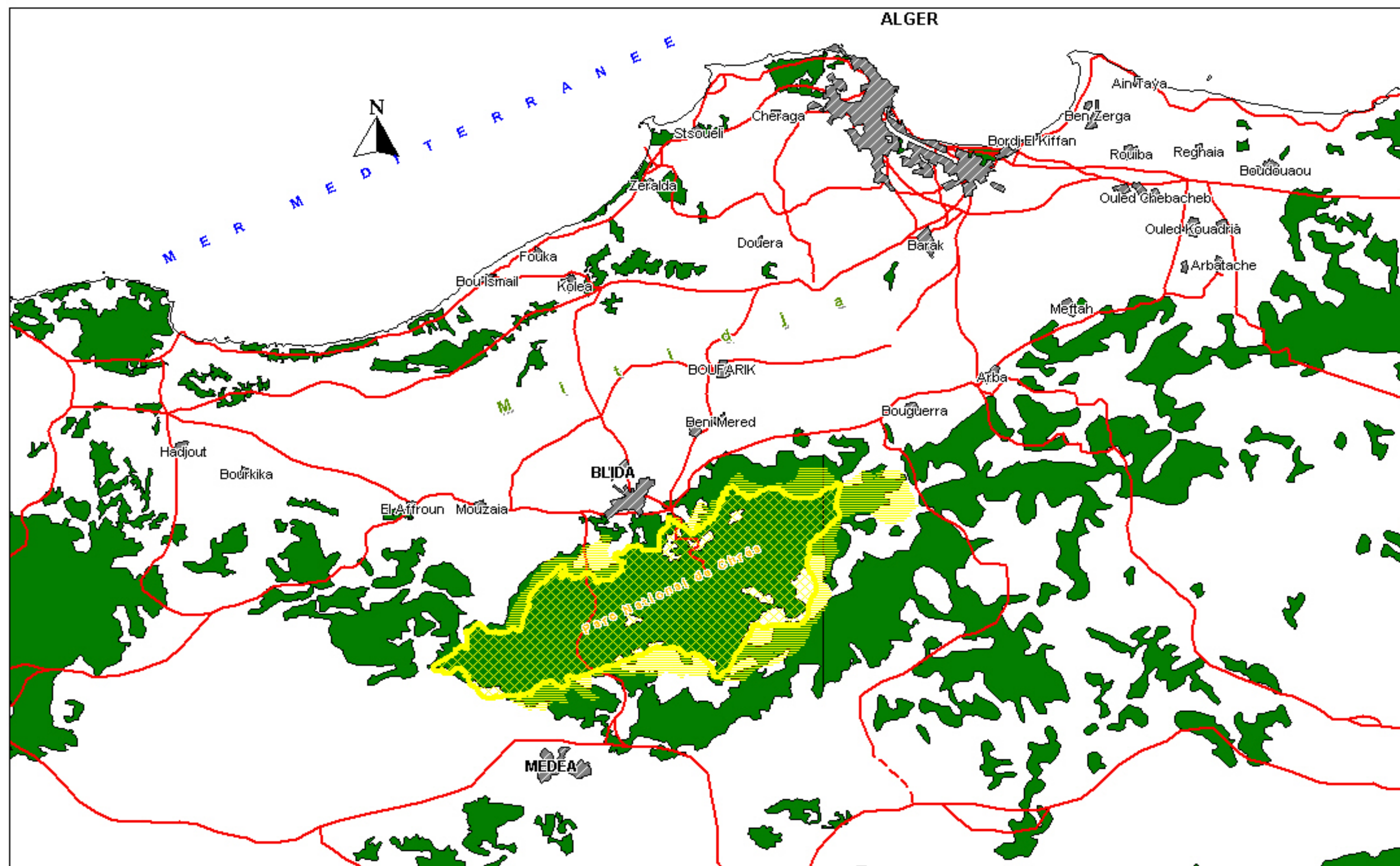




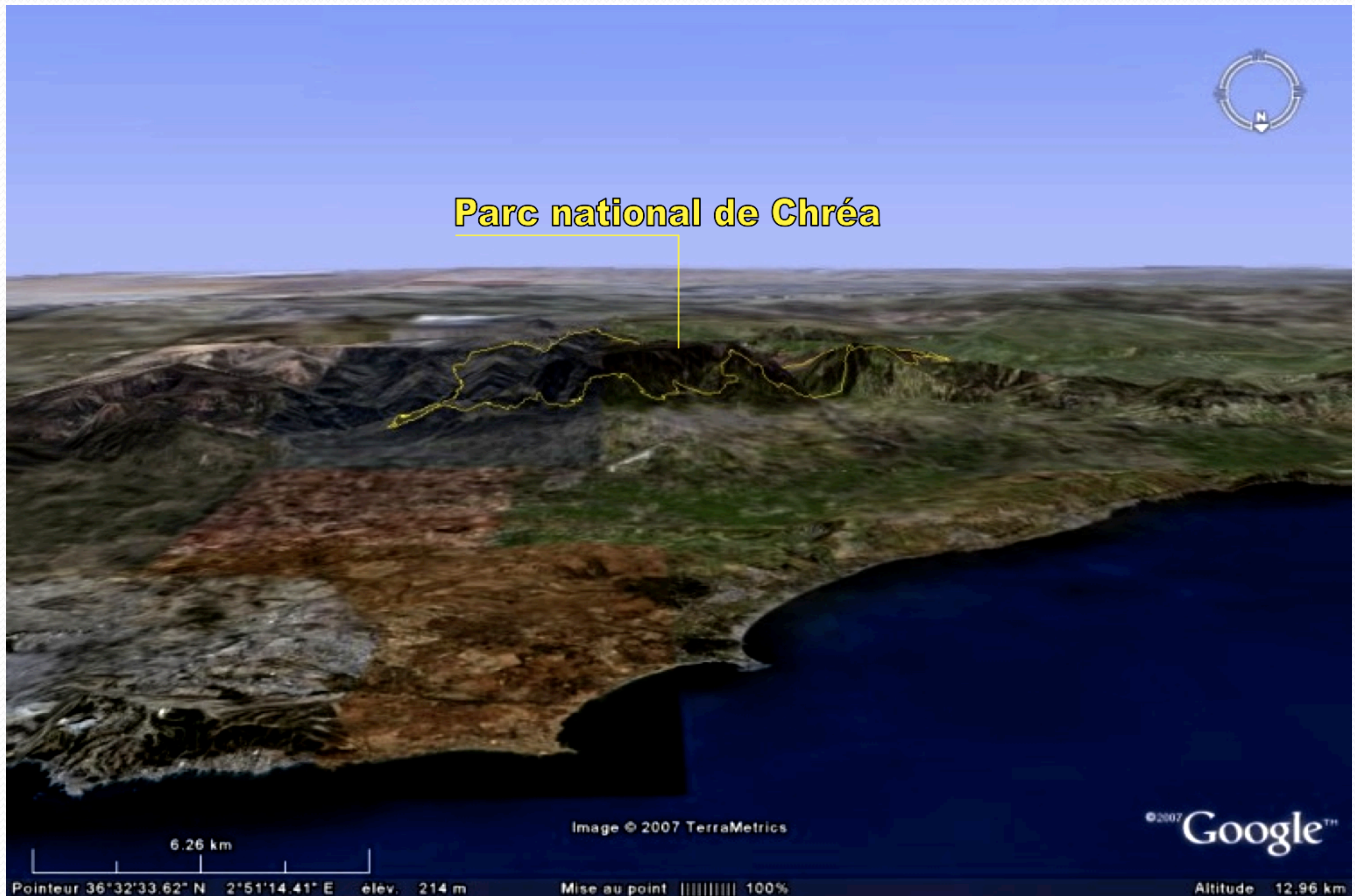


**Wilaya de Blida: 68 % du territoire du parc**
**Wilaya de Médéa: 32%**

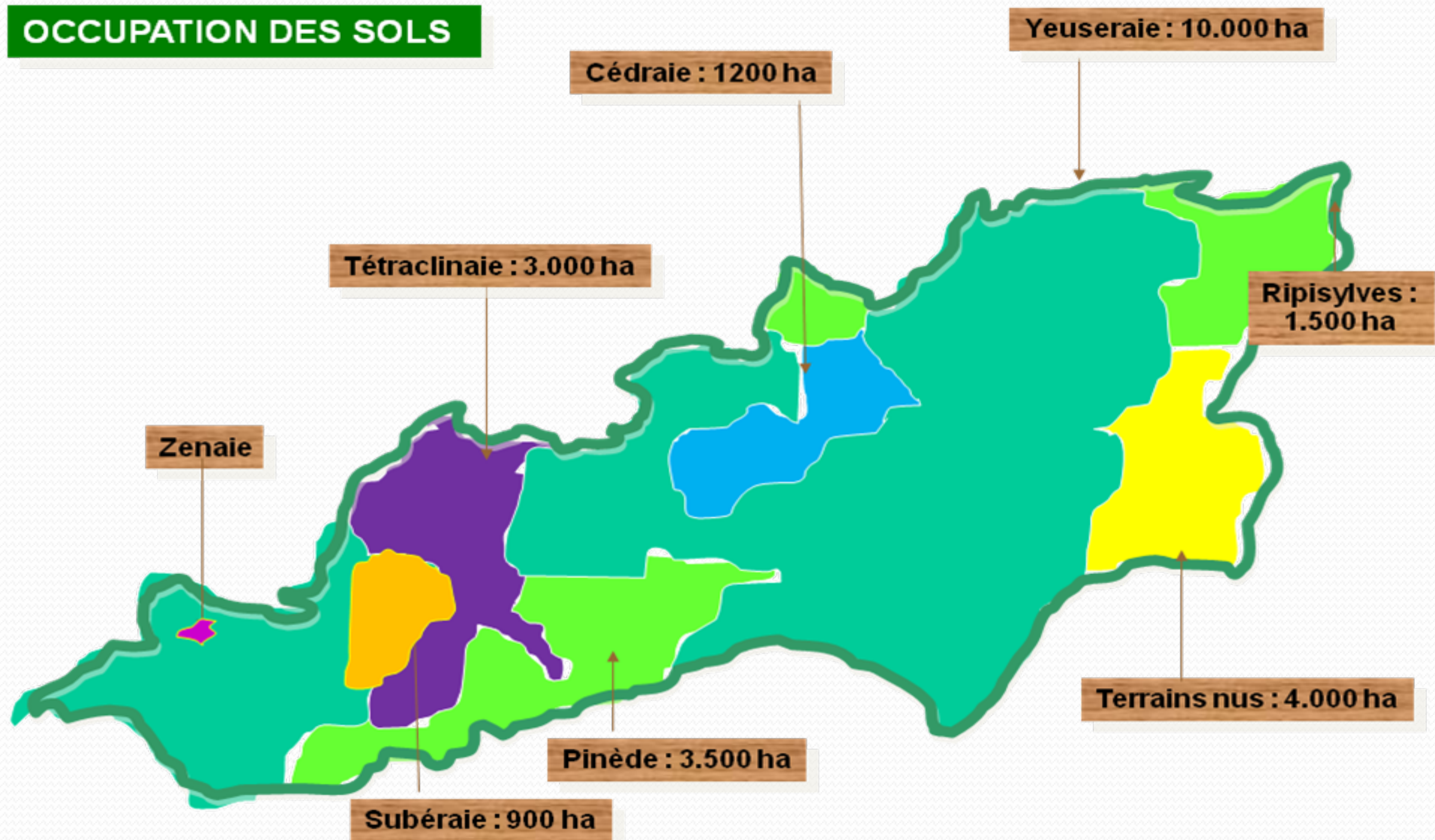
Localisation des Parcs Nationaux en Algérie




CARTE DE SITUATION DU PARC NATIONAL DE CHREA



Parc national de Chréa
Image © 2007 TerraMetrics
©2007 Google™
6.26 km
Pointeur 36°32'33.62" N 2°51'14.41" E élév. 214 m
Mise au point 100%
Altitude 12.96 km




Taux de boisement : 85%

# Le Parc de Chréa

Un ensemble d'écosystèmes boisés d'importance nationale, régionale et mondiale.

Situation particulière qui se reflète sur le plan écologique et botanique par l'existence d'une diversité biologique à grande valeur écologique.

Un espace naturel où co-évoluent deux ambiances climatiques, l'une sous l'influence maritime et l'autre sous l'influence présaharienne, avec une distribution végétative très diversifiée, répartie dans l'espace du Parc selon une zonation altitudinale.

Une immense couverture verte couvrant **26.587 Ha**

De nombreuses espèces végétales à grande valeur écologique estimées à plus de 1.600, avec des peuplements de cèdres (sur prés de 1.200 Ha)

1.153 taxons de rang d'espèces et sous-espèces (soit 36 % de la richesse floristique nationale) dont 200 sont médicinales, 72 des champignons et 29 lichens, avec 62 espèces endémiques, 136 rares, 25 menacées et 37 protégées (liste nationale et la flore de Quezel et santa).

686 espèces animales représentant 25 % de la richesse nationale évoluant dans des habitats naturels représentant des refuges et des gites de nourrissage et de reproduction.

# Biodiversité : RESERVOIR PHYTOGENETIQUE

**Diversité spécifique** → **1152 sp**

**Diversité botanique** → **92 familles botaniques**

**Diversité biogéographique** → **43 aires biogéographiques**

**Diversité des habitats** → **08 habitats majeurs ou écosystèmes**

RICHESSE FLORISTIQUE


Mammifères

Reptiles

Poissons

Rapaces

Versant sud

**Un tapis neigeux atteignant 1,50m d'épaisseur sur une moyenne d'enneigement de 1 à 2 mois/an**

Versant nord



**Le parc dispose d'un potentiel agricole, sylvicole et pastoral à mettre en valeur et d'un potentiel touristique typique des zones méditerranéennes (foret, plan d'eau, montagne) à explorer.**

**Le parc constitue pour les familles paysannes un atout important, notamment en matière d'occupation de l'espace, de possession et d'usages des terres à l'intérieur du parc ou à sa périphérie.**

**Les sites agricoles du Parc font vivre une population de souche paysanne**

**Les sites agricoles du Parc constituent une base agraire qui permet une variété d'agro-écosystèmes, producteurs de patrimoine et des produits de terroir.**

**Le modèle le plus en vue est celui d'une agriculture familiale de polyculture-élevage, mais la relation avec la terre est souvent problématique.**

**Ce type d'espace montagneux et forestier est aussi synonyme de faiblesse des niveaux de vie, d'exclusion et de pauvreté : les populations qui y vivent rencontrent une situation économique et sociale des plus difficiles et de nombreux problèmes. m**

# Synthèse Présentation du Parc national de Chréa

| Superficie | Zone bioclimatique | Types d'Ecosystèmes | Principales activités | Population | Usagers |
|---|---|---|---|---|---|
| Sup. T : 25 587 ha | Versant nord/ Ouest Humide frais, | Ecosystème forestier :<br><br>Cédraie, yeuseraie, tetraclinaie, suberaie, pineraie, zenaie | Agriculture vivrière<br><br>Arboriculture de montagne<br><br>Apiculture<br><br>Petits élevages bovins, ovins | Population totale estimée : 6 000 habitants | Petits agriculteurs et éleveurs disposant de parcelles de terres privées mais en indivision (30% des terres recensées) |
| Sup forestière du site :<br><br>22 673 ha | Centre+Est :<br><br>Subhumide doux | Ecosystème pré forestier :<br><br>maquis, garrigue, pelouses | Artisanat | Population des agglomérations : près de 1 200 habitants | Usagers des espaces boisés du site :<br><br>4000 habitants + 2 millions visiteurs par an en moyenne |
| Superficie du site concernée par la composante 3 : 26 587 ha | Versant sud/ Ouest : Subhumide froid | Ecosystème aquatique :<br><br>oueds, lac, ripisylves | Activités tertiaires : petit commerce, tourisme-hôtellerie, | | |
| Superficie forestière du site concernée par la composante 3 : 22 673 ha | Centre + Est : Humide doux | Ecosystème rupicole : terrains rocheux, grottes | Activités de cueillette de produits ligneux et non ligneux | | |

| Catégories et noms des acteurs | Objectifs de la participation / Intérêts établis a priori (économiques, environnementaux, sociaux, etc.) | Forme d'organisation des acteurs (représentativité) |
|---|---|---|
| **1. Acteurs opérateurs** | | |
| **Agriculteurs** | Intérêt économique. En principe objectifs de défense de leurs intérêts économiques et de leurs terroirs, mais : **faible participation à tous les aspects liés à la vie économique et sociale du** | Chefs de petites exploitations agricoles, non organisés, ou Communautés rurales de base (souvent non fonctionnelles), représentées parfois par leurs délégués dans |

## La production animale durant l'année 2012 au niveau de la commune de Hammam Mélouane .

| Activité | bovins | ovins | caprins | aviculture | apiculture |
|---|---|---|---|---|---|
| Production /an | 1 3 8 têtes | 7 0 0 têtes | 2 6 4 têtes | 7 2 0 0 poules 1 7 1 0 0 0 œufs | 39 quintaux du miel |

**Source :** subdivision agricole de Guerouaou

## La production végétale durant l'année 2012 au niveau de de la commune de Hammam Mélouane

| Produit | espèce | quantité | surface |
|---|---|---|---|
| Arbres fruitières | Abricot – grenadine-figue Néflier-prune-pomme | 1150 quintaux | 35 ha |
| Culture maraichères | légumes | 590 quintaux | 5.5 ha |
| Autres | | 3800 quintaux | 14 ha |

**Source :** subdivision agricole de Guerouaou

# Le Parc de Chréa et la petite paysannerie locale : les contraintes et les risques :

La question foncière :

- Absence de terres titrées

- Cas fréquents de morcellement

-Indivision dans l'appropriation des sols agricoles

-Terrains rarement mécanisables

- Cas fréquents de au défrichement d'enclaves forestières accentuant ainsi la tendance à la dégradation du peu des ressources naturelles.

**Des problèmes fonciers qui menacent la stabilité du milieu et la bonne gestion du territoire** :

•des litiges dus à une situation historique de non règlement des problèmes fonciers (indivision, possession de parcelles de terres sans titre de propriété…) ;

•des revendications insistantes de parcelles de terres (qui ont fait l’objet d’une expropriation et indemnisation au temps de la colonisation) et des ressources forestières du domaine public de l’Etat

- et donc des conflits avec l’administration des forêts et celle du Parc, mais aussi entre groupes sociaux ; la population s’opposant aussi à tous types de projets de développement sur les terres en indivision.

**Des problèmes socio-économiques :**

**-Une instabilité de la population résidente malgré un attachement à la terre ;**

**-Une productivité agricole modeste relevant d'un ensemble d'activités d'agriculture familiale de quasi subsistance ;**

**-Une très faible valorisation des ressources végétales locales (plantes alimentaires, aromatiques et médicinales),**

**-Une forte dispersion de la population et parfois un enclavement des zones de vie (par manque d'infrastructures essentiellement) ;**

**- Des activités économiques encore faibles et inadéquates, souvent dominées par une tendance à la pluriactivité**

## Conflits d’intérêts

**Conflit Population locale/Conservation des forêts :**

**Les populations concernées :**

- **s’opposent à tout projet dans les terres indivises**

- **revendiquent les terres expropriées et indemnisées au temps de la colonisation.**

**Le problème perdure en l’attente de la réaction des services des domaines ou bien de la justice**

## Une situation de faible implication – participation – organisation des populations locales :

- Une faible implication dans les actions engagées par les pouvoirs publics (actions engagées par l'administration du parc ou par le secteur des forêts, notamment), et ce en dépit des campagnes d'information et de sensibilisation ;

- Une faiblesse en matière d'organisation : les populations locales ne sont pas toujours organisées autour de projets concrets et ont du mal à participer à des réalisations ayant un caractère collectif ; les groupements sociaux arrivent difficilement à s'organiser, faute d'informations, de réseaux de communication et de soutien matériel ;

- La décentralisation des décisions qui engagent les communautés rurales dans de véritables contrats de développement n'a pas été souvent à l'ordre du jour faute d'organisation et de

**Ce type de contraintes a souvent parasité, sinon retardé,  que soient mis en place une véritable dynamique organisationnelle apte à promouvoir et à développer la participation.**

# La gestion participative du site du Parc : les enjeux

- La question de la conservation et de la valorisation des ressources naturelles et la réduction de la pression et de la dégradation, enjeux majeurs qu'il faudrait renforcer

- La nécessité d'intégrer les activités et les actions économiques et sociales

- L'importance du développement local et la question de la valorisation de la qualité de l'espace et des ressources de l'espace.

- La question de la participation

**Il s'agit de favoriser la participation des acteurs dans les actions visant d'une part la protection du site et de ses ressources et, d'autre part, la promotion de l'auto-développement (des familles de petits paysans et des communautés) visant le site du parc et une prise en charge active de leur propre avenir**

# Les atouts et les clés de réussite

• **La décentralisation des décisions qui engagent les communautés rurales à la base, dans de véritables contrats de développement**

• **La recherche et la mise en place de systèmes d'organisation cohérents entre l'administration d'une part et la population riveraine et les usagers du PNC, d'autre part.**

• **L'engagement de** ***Plans de proximité de développement rural intégré (PPDRI)*** **qui consistent en l'implantation de projets de développement dans de petites localités rurales en faisant participer les acteurs locaux**

• **la diversification des activités économiques (activités de production et d'intensification agricoles, de transformation agroalimentaire, de valorisation des plantes aromatiques et médicinales, de promotion du tourisme rural) ;**

• **la protection et la valorisation des biens et des services (produits agricoles de terroir, bâtis, préservation des sites et des produits historiques et culturels, valorisation des manifestations traditionnelles…).**

•***S’inscrire* dans une perspective d’aménagement qui assure aussi bien la durabilité que l’attractivité du territoire que la solidarité et l’équité** pour assurer aux populations habitant les zones rurales marginalisés un minimum de conditions de vie décente.

•**Promouvoir la gestion participative des ressources naturelles et des activités agricoles**

• **Etablir un lien étroit entre besoins et ressources**

•**Mieux prendre en compte les situations réelles des zones rura**les tout en couvrant toute leur complexité

•**Promouvoir une nouvelle conception du développement des espaces**, à partir de laquelle il est nécessaire de faire apparaître des institutions et des organisations spécifiques, et par conséquent de nouvelles structures.

• **Dépasser la simple logique d’équipement et déboucher sur des actions économiques visant la revitalisation des territoires**

•**Les porteurs de projet doivent bénéficier des appuis techniques et financiers gérés par les instances publiques,** tout en interviennent aussi en tant qu’acteurs actifs, notamment en s’organisant en associations professionnelles ou en communautés de destin